

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 2 de l'ordre du jour

**CX/AF 02/3
Mai 2002**

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

GROUPE SPÉCIAL INTERGOUVERNEMENTAL CODEX SUR L'ALIMENTATION ANIMALE

Troisième session

Copenhague (Danemark) 17 - 20 juin 2002

RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE LA FAO, DE L'OMS ET DE L'OIE

FAO

1. La FAO (Division de la production et de la santé animales) continue de fournir de nombreuses informations sur les produits d'alimentation et sur l'alimentation animales par le biais de son Système d'information sur l'alimentation animale (AFRIS) sur Internet, et de publications et documents qui y sont associés. Elle offre en particulier une page d'accueil sur la sécurité sanitaire des produits d'alimentation humaine et animale¹ qui comporte des liens avec les informations officielles fournies par les organisations nationales et internationales sur l'ESB et les maladies transfrontières des animaux, les contaminants, les antibiotiques, etc. Cette page d'accueil a été créée à l'origine comme une source d'informations pour la consultation technique mixte OMS/FAO/OIE sur l'ESB: la santé publique, la santé animale et le commerce, qui s'est tenue du 11 au 14 juin 2001 à Paris. Le rapport final de cette réunion est maintenant disponible². Parmi les autres réunions, on peut citer le Forum mondial des responsables de la sécurité sanitaire des aliments (Marrakech, 28-30 janvier 2002)³ et la Conférence paneuropéenne sur la sécurité sanitaire et la qualité des aliments (Budapest, 25-28 février 2002)⁴.

2. Récemment, une consultation d'experts et un atelier sur les autres sources possibles de protéines pour l'industrie de l'alimentation animale s'est tenue à Bangkok, du 29 avril au 3 mai 2002⁵, avec l'appui de l'International Feed Industry Federation. Cette réunion, à laquelle ont participé 70 délégués de 26 pays, est parvenue à un certain nombre de conclusions importantes, notamment que: la sécurité sanitaire des aliments pour animaux est d'une importance primordiale et des codes d'usages doivent être élaborés; l'utilisation de farines de viandes de ruminants doit être interdite dans le monde entier pour l'alimentation des ruminants à cause de l'ESB; lorsque les farines de viande et d'os sont interdites dans les produits d'alimentation animale d'un pays, leur exportation doit aussi être interdite; la spécialisation des usines d'aliments du bétail est une étape importante pour éviter la contamination croisée ce que les représentants de l'industrie des produits d'alimentation animale ont appuyé; une nutrition protéique correcte est importante non seulement pour le rendement mais aussi pour réduire le plus possible les excréments d'azote et la pollution; il se pose un sérieux problème d'élimination si les produits d'origine animale ne doivent pas être utilisés pour les porcins et les volailles, ou pour l'aquaculture. Dans ce contexte, il faudrait reclasser les 'farines de viande' dans la base de données FAOSTAT dans des catégories plus détaillées et par espèces pour donner plus de précision sur la production, l'utilisation et le commerce; la collecte d'informations quantitatives et qualitatives

¹ <http://www.fao.org/livestock/AGAP/FRG/Feedsafety/feedsafety.htm>

² <http://www.fao.org/livestock/AGAP/FRG/Feedsafety/events/meet111401.htm>

³ <http://www.foodsafetyforum.org/global/>

⁴ <http://www.foodsafetyforum.org/paneuropean/>

⁵ <http://www.fao.org/livestock/workshop/feed/faoc2002.htm>

adéquates sur tous les aliments protéiques est une nécessité; des informations plus nombreuses sont requises sur les autres plantes disponibles localement qui pourraient servir de sources de protéines et sur les raisons pour lesquelles elles ont été relativement peu utilisées dans le passé; la FAO devrait établir des ‘profils de pays’ sur la production d’aliments pour animaux par espèces et sur les ressources en alimentation animale par pays. Ces conclusions ont été formulées par les experts invités pour suite à donner par la FAO. Les besoins différents des pays développés, des pays en développement et des pays en transition ont aussi été soulignés.

3. La FAO participe, en consultation avec les parties prenantes, à l’élaboration de directives pour les bonnes pratiques agricoles dans le contexte d’Agriculture et développement rural durable (ADRD).

4. La FAO poursuit sa collaboration avec les pays dans le cadre de ses programmes de coopération technique (PCT) et de ses programmes de coopération générale pour le développement de l’industrie de l’alimentation animale, l’information sur l’alimentation animale et l’utilisation des ressources en alimentation animales disponibles localement. En outre, des projets sont mis en œuvre pour le renforcement des capacités en matière de surveillance et de prévention de l’ESB et d’autres zoonoses, y compris des éléments d’analyse des risques, de surveillance et de diagnostic, ainsi que la formation de personnel dans les industries de l’alimentation animale et de la viande.

5. Un système international d’information sur le web concernant les normes, les réglementations et autres textes officiels liés à la sécurité sanitaire des aliments, à la santé animale et végétale est en cours d’élaboration avec l’appui des Gouvernements des Pays-Bas et des Etats-Unis. Le système, dont un prototype a été présenté à la Conférence paneuropéenne sur la sécurité sanitaire et la qualité des aliments précitée, devrait être opérationnel vers la fin de l’année 2002.

6. Suite à la déclaration conjointe FAO/OMS/OIE/OMC/BM faite à la Réunion ministérielle de l’OMC de 2001 à Doha (Qatar), sur “la participation des pays en développement à l’élaboration et à l’application de normes, directives et recommandations internationales sur la sécurité sanitaire des aliments, la santé animale et végétale”, un groupe de travail interorganisations a été créé afin de garantir l’échange d’informations sur les programmes et activités pertinents et de coordonner leur mise en œuvre. Des propositions de projet pour le renforcement des capacités intégrant les trois composantes (sécurité sanitaire des aliments, santé animale et végétale) ont été préparées pour soumission aux donateurs potentiels.

OMS

Consultation de l’OMS sur les méthodes et les principes de surveillance de l’utilisation d’antimicrobiens dans la production d’animaux destinés à l’alimentation pour la protection de la santé publique (Septembre 2001, Oslo (Norvège)).

7. Une Consultation de l’OMS sur les méthodes et les principes de surveillance de l’utilisation d’antimicrobiens dans la production d’animaux destinés à l’alimentation pour la protection de la santé publique s’est tenue du 10 au 13 septembre 2001 à Oslo (Norvège). Celle-ci faisait suite aux recommandations de la Consultation de l’OMS sur l’impact médical de l’utilisation d’antimicrobiens chez les animaux destinés à l’alimentation tenue à Berlin (Allemagne) en octobre 1997 et aux principes généraux de l’OMS pour le confinement de la résistance aux antimicrobiens dans les animaux destinés à l’alimentation élaborés en juin 2000 à Genève (Suisse). On trouvera les principes généraux de l’OMS sur le site web suivant: http://www.who.int/emc/diseases/zoo/who_global_principles/index.htm. La Consultation s’est tenue avec la participation de la FAO et de l’OIE. La surveillance de la consommation d’antimicrobiens par les animaux destinés à l’alimentation a été déterminée comme un élément indispensable dans l’identification des facteurs de risque pour l’apparition de résistance aux antimicrobiens dans les bactéries zoonotiques et l’évaluation de l’intervention des autorités sanitaires pour leur confinement. Cette Consultation a concentré ses travaux sur cette question, afin d’élaborer des modèles pour la surveillance aux niveaux national et international de l’utilisation d’antimicrobiens dans les animaux destinés à l’alimentation pour la protection de la santé humaine et de formuler des recommandations afin de soutenir les gouvernements, les autorités nationales, l’industrie pharmaceutique, les organisations internationales et d’autres parties intéressées dans leurs efforts pour établir des programmes de surveillance de l’utilisation d’antimicrobiens. Les données existantes sur la l’utilisation non humaine d’antimicrobiens ainsi que les expériences et les approches nationales dans la définition de systèmes de surveillance de l’utilisation d’antimicrobiens ont été aussi examinées.

8. Les principales recommandations portaient sur les points suivants: les pays devraient établir un programme de surveillance nationale de l'utilisation des agents antimicrobiens dans les animaux destinés à l'alimentation et disposer d'un système réglementaire d'approbation et de contrôle pour les agents antimicrobiens et les produits en contenant. Des données devraient être collectées sur les quantités totales de chaque agent antimicrobien et ces données devraient être communiquées en kilogrammes d'ingrédient actif sur une base annuelle. Les données relatives à l'usage d'antimicrobiens devraient être liées aux données sur la résistance aux antimicrobiens. Les recommandations et directives seront publiées prochainement.

Cours de formation de l'OMS sur les essais de sensibilité aux antimicrobiens

9. L'OMS apporte différentes formes d'assistance technique aux Etats Membres axées notamment sur le renforcement des capacités pour l'évaluation des maladies d'origine alimentaire et les interventions dans ce domaine, notamment la résistance aux antimicrobiens et leurs risques. Ces activités sont réalisées par le siège de l'OMS à Genève (Suisse) et par les six bureaux régionaux de l'OMS (Amériques, Afrique, Europe, Méditerranée orientale, Pacifique occidental et Asie du Sud-Est). Dans le cadre du programme mondial Salm-Surv de l'OMS des cours de formation sont organisés à l'intention des laboratoires nationaux de référence dans différentes régions afin de renforcer les capacités des Etats Membres de l'OMS pour la surveillance des maladies d'origine alimentaire y compris les essais de sensibilité aux antimicrobiens. A ce jour, neuf cours de formation ont été organisés en Asie du Sud-Est, en Amérique centrale, Amérique du Sud, en Europe centrale et orientale, en Chine et dans la région méditerranéenne. D'autres cours sont prévus aux Caraïbes, en Russie et en Afrique. Des centres régionaux d'excellence pour la surveillance et la résistance aux antimicrobiens ont été établis à Bangkok (Thaïlande) et à Buenos Aires (Argentine).

Travaux de l'OMS sur la surveillance de la contamination chimique – perspectives pour l'alimentation animale.

10. Dans le cadre du Système mondial de surveillance continue de l'environnement/Programme de surveillance et d'évaluation de la contamination des produits alimentaires (GEMS/Food), l'OMS contrôle depuis 1976 les niveaux et tendances des contaminants chimiques présents dans les aliments et le régime alimentaire total. En collaboration avec son réseau d'institutions participantes et les centres collaborateurs de l'OMS situés dans plus de 70 pays, l'OMS a recueilli des données de surveillance fondées sur la population et la santé, qui sont maintenant disponibles sur le site web WHO SIGHT (Informations récapitulatives sur les tendances de la santé dans le monde). L'OMS a mis au point un logiciel (OPAL I-III) pour la soumission et l'exploitation électronique de données sur les contaminants, agrégées et individuelles. Ce logiciel utilisant la Classification Codex des aliments destinés à l'alimentation humaine et animale (Codex Alimentarius, Volume 2), GEMS/Food pourra collecter, interclasser et évaluer les données de surveillance sur les contaminants présents dans les aliments pour animaux, si nécessaire. Le Comité du Codex sur les additifs alimentaires et les contaminants et le Comité du Codex sur les résidus de pesticides utilisent déjà les protocoles GEMS/Food pour recueillir les informations sur les contaminants dans les aliments qui sont utilisées dans l'évaluation de l'exposition et pour établir des limites maximales dans les aliments.

OIE

11. Depuis sa création en 1924, l'OIE a participé à l'élaboration de normes et à la diffusion d'informations sur les zoonoses. Le plan stratégique actuel de l'OIE répond à la demande de ses Etats Membres que l'OIE renforce ses activités dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments, notamment en consultation avec l'Organisation mondiale de la santé et la Commission du Codex Alimentarius.

12. Le Président de la Commission du Codex Alimentarius et le Directeur général de l'OIE se sont rencontrés à plusieurs occasions et ont rédigé un document informel déterminant des domaines spécifiques d'intérêt mutuel ainsi que les comités auxquels chaque organisation invitera les représentants de l'autre afin de garantir une interface continue entre les deux organisations normatives. Ce document a été transmis aux deux organisations et au Comité SPS de l'OMC et les deux dirigeants ont examiné devant les réunions de leurs organisations de contrepartie l'importance de la collaboration.

13. Le Groupe spécial de l'OIE sur la sécurité sanitaire des aliments s'est réuni au siège de l'OIE les 18 et 19 avril 2002. Ce groupe est composé de cinq experts, dont trois membres du Codex, y compris le Président de la Commission du Codex Alimentarius. M. Vallat a demandé que le Groupe spécial formule des recommandations sur les moyens qui permettraient à l'OIE de travailler plus efficacement avec la

Commission du Codex Alimentarius, la portée de l'action de l'OIE en matière de sécurité sanitaire des aliments et les priorités des travaux ainsi que les modalités de travail de l'OIE dans ce domaine. Les recommandations du groupe spécial seront examinées par les Etats Membres lors de la session générale de mai 2002. Le Groupe spécial a estimé qu'une définition claire du rôle de l'OIE en matière de sécurité sanitaire des aliments et la coordination avec la Commission du Codex Alimentarius permettraient de renforcer le champ d'application et la qualité scientifique des normes, directives et textes apparentés internationales, de faciliter les approches reposant sur le risque et de traiter véritablement les processus de l'exposition "de la production à la consommation" pour les dangers d'origine alimentaire.

14. L'OIE était présente à la réunion du Comité du Codex sur les principes généraux qui s'est tenue en avril 2002 et a participé aux débats sur la coopération entre la Commission du Codex Alimentarius et d'autres organisations internationales intergouvernementales. L'OIE a mentionné que les deux organisations avaient inscrits la sécurité sanitaire des aliments parmi les plus hautes priorités dans leurs plans stratégiques respectifs. Les délégués assistant aux réunions du Codex et de l'OIE ont déclaré clairement que les travaux dans ce domaine ne pouvaient être effectués sans la collaboration étroite des deux organisations.

15. Une Consultation technique mixte OMS/FAO/OIE sur l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), la santé publique et le commerce s'est tenue en juin 2001. Ont participé à la réunion des spécialistes de l'ESB et de la sécurité sanitaire des aliments, des ONG, des organisations intéressées, des associations de consommateurs, d'autres organisations internationales, des pays en développement et des services nationaux de la santé et de l'alimentation. Le principal objectif de la Consultation était de fournir de meilleures informations aux Etats Membres afin de leur permettre de déterminer les mesures à prendre pour éviter ou réduire les risques pour les populations humaines et animales et pour les exportations. La Consultation a aussi examiné certains des problèmes internationaux les plus importants posés par l'ESB.

16. La Commission du Code zoosanitaire international de l'OIE continue à améliorer le chapitre consacré à l'ESB dans le Code zoosanitaire, compte tenu des observations formulées par les Etats Membres et les experts du Groupe spécial. Le chapitre contient des recommandations détaillées sur l'alimentation des animaux avec différents produits animaux. La Commission du Code a aussi amélioré ses recommandations concernant la surveillance et le contrôle afin de renforcer la sécurité des produits destinés à l'alimentation humaine, et se penche sur le problème que pose l'association du dépistage de différentes populations à haut risque et l'utilisation de tests diagnostics rapides.

17. L'OIE a aussi publié, sur la base d'une réunion d'experts internationaux, des informations sur la présence hypothétique d'ESB chez les ovins.

TRAVAUX DE L'OMS/FAO/OIE EN RELATION AVEC LES ENCEPHALOPATHIES SPONGIFORMES TRANSMISSIBLES

CONSULTATION TECHNIQUE MIXTE OMS/FAO/OIE SUR L'ENCÉPHALOPATHIE SPONGIFORME BOVINE, LA SANTÉ PUBLIQUE ET LE COMMERCE – (PARIS (FRANCE) 11-14 JUIN 2001)

18. Une Consultation technique mixte OMS/FAO/OIE sur l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), la santé publique et le commerce s'est tenue à Paris du 11 au 14 juin 2001, au siège de l'OIE.

19. Ont participé à la réunion des spécialistes de la question, des ONG, des représentants d'organisations intéressées, des associations de consommateurs, d'autres organisations internationales, des délégués de pays en développement et des services nationaux de la santé et de l'alimentation.

20. Le principal objectif était de mieux informer les Etats Membres, notamment ceux qui n'ont pas l'expérience de l'ESB ni de la vMCJ (maladie de Creutzfeldt-Jakob), permettant ainsi aux autorités nationales de déterminer les actions à mener sur le territoire de leur pays afin d'éviter, ou de réduire, les risques encourus par les être humains et les animaux ainsi que ceux liés aux exportations. Sur le plan international, il importe par ailleurs que les pays n'exportent pas de produits susceptibles d'être contaminés par l'agent de l'ESB.

21. L'objectif secondaire était de mettre en place un forum permettant d'aborder les principaux problèmes de la lutte internationale contre l'ESB, à savoir la détection, la prévention et l'élimination de la maladie, associées à une gestion appropriée des risques.

22. La consultation a adopté les principales recommandations suivantes:

- Tous les pays sont invités à évaluer leur exposition potentielle en examinant de manière systématique leurs données commerciales et leurs facteurs de risque éventuels. Ces évaluations sont essentielles pour identifier les risques à prendre en compte afin de protéger la santé publique et d'empêcher que l'infection continue de se propager aux niveaux national et international parmi les espèces sensibles.
- Les aliments peuvent être considérés comme sans danger au regard de l'ESB seulement si toutes les mesures de nature à réduire au minimum l'exposition de l'homme à l'agent de l'ESB sont intégralement mises en œuvre et contrôlées. Malgré les nombreuses connaissances accumulées et les efforts considérables déployés pour lutter contre l'ESB, il subsiste des incertitudes scientifiques. Les autorités nationales devraient prendre en compte le risque d'infection de la population bovine par l'ESB et le risque d'exposition de l'homme à l'agent ESB afin de prendre les mesures appropriées pour protéger la santé publique et animale.
- Pour mieux évaluer le risque d'exposition humaine à l'ESB, la Consultation a recommandé une analyse des processus par lesquels l'agent de l'ESB pourrait être transféré des animaux à l'homme, notamment par l'alimentation. L'examen de ces processus doit se faire par une approche globale portant à la fois sur la politique de santé publique et sur les méthodes d'élevage. Cette analyse servira de base à l'évaluation du risque d'exposition humaine ainsi qu'à la gestion de ce risque, même si une quantification exacte reste improbable.
- Après avoir examiné la liste des marchandises actuellement citées dans le Code zoosanitaire international de l'OIE (le Code de l'OIE) au titre des marchandises pouvant faire l'objet d'un commerce sans restriction, la Consultation a estimé qu'aucune nouvelle donnée scientifique ne justifiait une quelconque modification de cette liste. Le Code de l'OIE contient également une liste de tissus et produits qui, selon le statut des pays au regard de l'ESB, ne doivent pas être commercialisés au niveau international. La Consultation a conclu qu'il n'était pas nécessaire de modifier cette liste à l'heure actuelle.
- Les stratégies internationales de gestion du risque doivent être proportionnées au niveau de risque en matière d'ESB dans les régions, les pays et les zones. Ces stratégies doivent être fondées sur des considérations scientifiques, être transparentes et ne pas imposer plus de contraintes commerciales que nécessaire pour assurer la protection sanitaire. Le choix des stratégies de gestion adaptées au risque doit s'effectuer en prenant en considération leur facilité de mise en œuvre et les moyens de vérification de leur application dans chaque pays.
- L'OMS, la FAO et l'OIE doivent s'efforcer d'améliorer le niveau des connaissances relatives aux signes cliniques, à l'épidémiologie et aux principaux facteurs de risque en matière d'ESB et de vMCJ.
- La consultation a noté que des farines de viande et d'os contaminées par l'agent de l'ESB ont pu être distribuées à certains ovins et caprins et que ces espèces peuvent avoir été infectées par l'agent de l'ESB. Il est recommandé à tous les pays d'évaluer le risque d'infection par l'ESB de leurs populations autochtones d'ovins et de caprins. En outre, la Consultation a recommandé de poursuivre les efforts visant à rechercher et détecter la présence de l'ESB naturelle chez les ovins et les caprins.

23. Prévenir l'ESB est une responsabilité partagée entre tous ceux qui interviennent dans la chaîne alimentaire humaine et animale, du producteur au consommateur. Dans la mesure où les risques évoluent, l'évaluation du risque doit être effectuée de manière continue afin de déceler toute modification, et la gestion du risque doit reposer sur les résultats de cette évaluation.

24. Un programme continu d'éducation et de formation doit être instauré à l'attention de toutes les parties prenantes dans la chaîne alimentaire humaine ou animale afin de réduire au minimum l'exposition et de renforcer la sensibilisation et la notification. À cette fin, les autorités chargées de la santé humaine et de la santé animale doivent collaborer étroitement.

25. On trouvera l'ensemble des conclusions et des principales recommandations de la réunion aux adresses suivantes:

<http://www.who.int/emc-documents/tse/whocdscsraph20018c.html>

et http://www.oie.int/eng/publicat/en_rapports.htm